

République Française

Département de la Charente

Commune d'EXIDEUIL SUR VIENNE

ARRETE DU MAIRE

**Organisation des Elections Municipales 2020
En situation d'épidémie de coronavirus COVID-19**

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 9 mars 2020 ayant trait aux dispositions propres à l'Organisation des Elections Municipales 2020 en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19 ;

Le Maire décide de prendre l'arrêté ci-dessous :

A R R E T E

Article 1^{er} – Afin de garantir le bon déroulement des élections municipales et de permettre l'expression démocratique des électeurs en toute sécurité sanitaire, de nombreuses mesures sont mises en place dans le bureau de vote :

- Point de lavage des mains avant l'entrée dans le bureau de vote ;
- Distribution individuelle d'une enveloppe de vote et d'un crayon pour l'émargement à chaque votant ;
- Limitation à 10 personnes dans le bureau de vote ;
- Un numéro de téléphone est mis à votre disposition pour toute question : 05.45.89.01.29

Article 2 – Seulement 15 personnes peuvent assister aux Opérations de dépouillement dans l'enceinte de la salle de dépouillement (le Président du bureau de vote, 4 scrutateurs, 2 annonceurs, 2 personnels administratifs, 3 candidats de chaque liste).

Article 3 – D'autres dispositions pourront être prises en fonction de l'évolution des procédures.

Fait à Exideuil sur Vienne, le 12 mars 2020.

Le maire

Jean-François DUVERGNE



AR PREFECTURE

016-211601349-20200313-A02_03_2020-AU
02/03/2020